

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 4 mai 2015 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - **PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1.1- Proclamation - Semaine de la santé mentale

ATTENDU QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai et que le slogan « Prenez une pause, dégagez votre esprit! » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

ATTENDU QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

ATTENDU QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil de la Ville de Thetford Mines proclame la semaine du 4 au 10 mai 2015, la Semaine nationale de la santé mentale et invite toutes les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

La séance est suspendue à 20h16.

La séance reprend à 20h55.

2 - **ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

2015-146TM

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 8.9 Octroi du contrat de réalisation des travaux de pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2-
Dépôt du rapport
d'activités du
Conseil
muni/scolaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le rapport d'activités du Conseil muni/scolaire 2014-2015 soit accepté tel qu'il a été présenté par les étudiants de ce conseil dans la salle du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines ce 4 mai 2015;

QUE les étudiants et les personnes ressources ayant participé à ce projet soient félicités pour l'excellent travail accompli.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 -

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PUBLIQUES

3.1-
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 20
avril 2015

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2015 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 -

RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux
des 20 et 27 avril
2015 de la
Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 20 et 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

2015-149TM

QUE soient adoptés les procès-verbaux des 20 et 27 avril 2015 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

6 - RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

6.1-
Dépôt de procès-
verbaux de
correction

La greffière informe les membres du Conseil qu'elle a procédé à la correction de deux actes du Conseil.

Les procès-verbaux de correction du premier et du second projet de règlement numéro 2015-101-Z sont déposés.

6.2-
Rapport de la
greffière sur les
demandes de
dérogations
mineures

La greffière donne lecture de son rapport en vertu de l'article 5 (7°) du *Règlement n° 16 sur les dérogations mineures*, à l'effet qu'aucune objection écrite n'a été soulevée en regard de la demandes concernant :

- La propriété située au 236, rue Notre-Dame Est

Le maire demande aux personnes présentes dans la salle si elles souhaitent intervenir à propos de cette demande.

7 - GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Dérogation
mineure au 236,
rue Notre-Dame
Est

ATTENDU QU'une demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-014 concernant l'immeuble situé au 236, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à permettre l'aménagement d'une terrasse en cour avant secondaire à 0,3 mètre sur la rue Bolduc Sud et en cour avant principale à 1,3 mètre sur la rue Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE cette demande respecte les conditions relatives au *Règlement sur les dérogations mineures*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 30 mars 2015;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil et qu'aucune objection écrite à cette demande ne lui a été remise;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Hélène Martin
le conseiller François Madore

2015-150TM

ET RÉSOLU :

QUE la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 2015-014, relativement au lot numéro 4 156 785 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2-
Plan-projet de
rénovation au 85,
rue Notre-Dame
Est

2015-151TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-028 concernant la propriété située au 85, rue Notre-Dame Est a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à refaire les dessus des galeries au devant, sur le côté et au 2^e étage, à aménager des rampes à la galerie du bas et à refaire les rampes de la galerie du haut, à remplacer toutes les fenêtres et les portes de la bâtisse et à remplacer les excédages ou pourtours en acier pré-peint;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron
le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-028 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3-
Plan-projet de
rénovation au
215, rue Notre-
Dame Ouest

2015-152TM

ATTENDU QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-029 concernant la propriété située au 215, rue Notre-Dame Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan-projet consiste à reconstruire les garde-corps de la galerie arrière;

ATTENDU QUE ce plan-projet respecte les objectifs et critères d'évaluation du *Règlement sur les PIIA*;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme relativement à cette demande et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

le conseiller Marco Tanguay
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) portant le numéro 2015-029 soit accepté;

QU'il soit suggéré au demandeur d'harmoniser les garde-corps existants du bas de l'immeuble avec ceux proposés dans la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4-
Demande
particulière au
3787, boulevard
Frontenac Ouest

2015-153TM

ATTENDU QU'une demande générale portant le numéro 2015-026 concernant l'immeuble situé au 3787, boulevard Frontenac Ouest a été déposée au Service d'urbanisme;

ATTENDU QUE cette demande consiste à installer un bureau modulaire qui accueillera des chargés de projet pendant la période de mai 2015 à mai 2016, afin de pallier le manque d'espace à l'intérieur de l'immeuble de l'entreprise;

ATTENDU QUE ces professionnels travaillent de concert avec leurs collègues dont les bureaux sont à l'intérieur de l'immeuble et qu'une relative proximité constitue un avantage important;

ATTENDU le projet d'agrandissement de l'entreprise;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la demande générale portant le numéro 2015-026, relativement aux lots numéros 3 853 588 et 3 853 591 du cadastre du Québec soit acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 -

SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1-
Octroi du contrat
de mise en
veilleuse, départ
et entretien mi-
saison du
système de
réfrigération de
l'aréna du secteur
Black Lake

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de mise en veilleuse, départ et entretien mi-saison du système de réfrigération de l'aréna du secteur Black Lake;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
Réfrigération Amiante inc.	9 057,50 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

2015-154TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à la firme **Réfrigération Amiante inc.**, les travaux de mise en veilleuse, départ et entretien mi-saison du système de réfrigération de l'aréna du secteur Black Lake pendant une période de 12 mois et pour une dépense anticipée de 9 057,50 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2-
Achat d'un
camion 6 roues
neuf

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 6 roues neuf;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
Succès Ford inc.	44 595 \$

2015-155TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Succès Ford inc.**, la fourniture d'un camion 6 roues neuf de marque Ford, de l'année modèle 2016 et muni d'un moteur diesel, pour une somme de 44 595 \$ taxes en sus, payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement de cette dépense soit effectué pendant une période de 5 ans, à compter de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Octroi du contrat
de fourniture et
livraison
d'accessoires de
puisards et
regards

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et livraison d'accessoires de puisards et regards;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
Industries de Ciment La Guadeloupe	11 562,42 \$

2015-156TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à la firme **Industries de Ciment La Guadeloupe inc.** la fourniture et la livraison d'accessoires de puisards et regards, pour un déboursé annuel anticipé d'environ 11 500 \$ taxes applicables en sus, le tout payable à même les fonds généraux de l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Octroi du contrat
de
développement
domiciliaire
2015 - Domaine
Option Nature -
Phase 1

2015-157TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction du développement domiciliaire Domaine Option Nature - Phase 1;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Grondin Excavation inc.	1 265 961,43 \$
Les Constructions de L'Amiante inc.	1 273 739,00 \$
T.G.C. inc.	1 364 704,50 \$
Sintra inc.	1 438 043,16 \$
CITÉ Construction	1 494 958,70 \$
Excavations Tourigny	1 525 248,24 \$
Lafontaine & Fils inc.	1 565 423,87 \$
La Sablière de Warwick ltée	1 617 601,59 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Grondin Excavation inc.**, les travaux de construction des infrastructures du développement domiciliaire Domaine Option Nature - Phase 1, au montant de 1 265 961,43 \$, taxes en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 492;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'émission du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Octroi du contrat
de révision des
plans et devis -
Usagers du Lac
du Huit

2015-158TM

ATTENDU le projet d'alimentation en eau potable;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par la firme Roche ltée, Groupe-conseil en date du 10 mars 2015;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, tel qu'exigé par la résolution 2002-132TM et précisé par la résolution 2010-499TM, la Ville approuve le budget complémentaire d'honoraires déposé par la firme Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 10 mars 2015, pour la réalisation des modifications aux plans et devis *Pour Soumission* de mai 2013, afin d'y intégrer les demandes et exigences de la municipalité d'Adstock, de la Ville de Thetford Mines et du MAMOT, dans le cadre de la mise aux normes des installations d'eau potable des usagers du Lac du Huit, au montant forfaitaire de 8 900 \$, taxes applicables en sus, payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Octroi du contrat
de collecte de
données avant
travaux - Puits
privés - Usagers
du Lac du Huit

2015-159TM

ATTENDU le projet d'alimentation en eau potable;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée par Arrakis Consultants inc. en date du 20 avril 2015;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, dans le cadre du projet d'alimentation en eau pour les usagers du Lac du Huit, la Ville de Thetford Mines confie à la firme *Arrakis Consultants inc.* le mandat de recueillir toute l'information sur l'état actuel des puits privés qui sont situés près du tracé de la conduite à mettre en place, pour un montant d'honoraires évalué à 5 320 \$, taxes applicables en sus, dit montant payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 344.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7-
Engagement de
la Ville sur les
débordements
des réseaux
d'égouts
municipaux
2015-160TM

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à réaliser un plan de gestion des débordements dans le cadre de l'application des *normes pancanadiennes sur les débordements des réseaux d'égouts municipaux* par la résolution numéro 2014-508TM;

ATTENDU QUE suivant la demande du MDDELCC, il y a lieu de préciser cet engagement au niveau des délais de réalisation;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 27 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines transmette au MDDELCC, dans un délai maximal de trois (3) ans suivant son engagement, son plan de gestion des débordements et qu'elle réalise les actions qui en découlent dans un délai maximal de cinq (5) ans après son approbation par le MDDELCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8-
Achat de
biodiesel pour les
véhicules
municipaux
2015-161TM

ATTENDU l'offre de l'entreprise Innoltek concernant la vente de biodiésel pour les équipements municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite entreprendre une démarche qui favorise davantage la conservation de l'environnement;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 20 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite à l'offre reçue, la Ville confie à **Innoltech** la fourniture de biodiesel concentré à 100 % conformément aux prix unitaires soumis, pour une dépense estimée de 24 000 \$, taxes incluses, payable à même les fonds généraux de l'année 2015;

QUE l'utilisation de ce carburant soit faite dans le cadre d'un projet pilote pour la période allant du 1^{er} mai au 30 septembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9-
Octroi du contrat
de travaux de
pavage

2015-162TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de pavage et l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Projet A (travaux de réparation du pavage)	Projet B (fourniture de bitume)
Pavage Centre Sud du Québec inc.	773 450,00 \$	182 820,00 \$
Sintra inc.	983 327,25 \$	287 356,00 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 4 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville de Thetford Mines confie à **Pavage Centre Sud du Québec inc.**, les réparations d'asphalte à la profileuse (Projet « A »), la fourniture de mélanges bitumineux (Projet « B »), ainsi que la fourniture et l'installation d'accessoires complémentaires (divers rehaussements de vanne, de puisard et de regard) selon les différents tarifs soumis, pour un montant d'environ 956 270 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de l'année 2015 et les fonds de divers règlements d'emprunts, sous réserve de leur mise en vigueur;

QUE le prix du bitume soit ajusté selon les modalités décrites aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **SOUTIEN AUX ORGANISMES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

11.1-
Établissement
d'une servitude
d'empiètement au
398, rue
Laflamme

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot numéro 4 157 861 du cadastre du Québec, connu comme étant la rue Dodier Sud;

ATTENDU QUE madame Guylaine Hébert est propriétaire du lot numéro 4 156 549 du cadastre du Québec, connu comme étant l'immeuble situé au 398, rue Laflamme;

2015-163TM

ATTENDU QUE le toit et l'annexe du pavillon de la demanderesse empiètent dans l'emprise de la rue Dodier Sud;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 20 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines établisse contre le lot numéro 4 157 861 du cadastre du Québec, étant le fonds servant, une servitude d'empiètement pour le toit et l'annexe du pavillon au profit du fonds dominant, le lot numéro 4 156 549 du cadastre du Québec, le tout conformément au projet de contrat préparé par M^e Lucie Rouleau, notaire et transmis en date du 17 avril 2015;

QUE les frais, honoraires, publication et copies reliés à cette servitude soient assumés par la demanderesse;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Approbation du
budget de l'OMH
de Thetford
Mines pour
l'année 2015

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'approuver le budget de l'Office municipal d'habitation (l'OMH) par résolution;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 20 avril 2015;

2015-164TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le budget 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Thetford Mines, qui prévoit une contribution de 67 855 \$ de la Ville de Thetford Mines, soit accepté;

QUE la Ville de Thetford Mines s'engage à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et, plus particulièrement, son financement en capital

et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - GREFFE

15 - SÛRETÉ MUNICIPALE

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

19.1-
Aide financière
au Musée
minéralogique et
minier de
Thetford Mines

ATTENDU QUE la Ville octroie annuellement une subvention de fonctionnement au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines afin de soutenir financièrement son développement;

ATTENDU QUE cette subvention permet au musée d'offrir chaque année des expositions de qualité et diversifiées à la population;

2015-165TM

ATTENDU QUE le musée poursuit ses efforts de mise en valeur du patrimoine minier et géologique de notre région et qu'il s'agit de la plus forte attraction touristique de la région;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 20 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le versement d'une subvention de fonctionnement au Musée minéralogique et minier de Thetford Mines soit autorisé pour un montant totalisant 53 938,64 \$, qui comprend une subvention de base de 32 885 \$ et une compensation des taxes municipales payées par l'organisme au montant de 21 053,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 -

LÉGISLATION

20.1-
Adoption du
Règlement n°542
(projet n°2015-
101-Z)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 542 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion pour ce règlement a été donné le 7 avril 2015;

EN CONSÉQUENCE,

2015-166TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 542 intitulé « **Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 148 dans le but de créer une zone commerciale dans le secteur de la 10^e Rue** » soit adopté, comme si au long récit et dont le texte intégral se trouve au tome 35 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Avis de motion

Le conseiller Jean-François Morissette donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement d'emprunt pour les travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur Black Lake, prévus pour 2015.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Le sujet suivant a été abordé :

1) Propreté de la voie publique.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 21 h 23.

Le tout respectueusement soumis.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj